Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 056-215601766-20251211-DC2025121014-DE

COMMUNE DE PLUNERET
7, place Vincent Jollivet
56400 PLUNERET

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 10 décembre, à 19h00, le conseil municipal de la Commune de PLUNERET convoqué par voie dématérialisée en date du 4 décembre s'est réuni en séance publique à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Franck VALLEIN, Maire.

Délibération n° 20251210/14 :
Cession d'une partie de la parcelle communale AD 362 - local « annexe de la mairie » à M. ETIENNE Gwénaël et Mme PRONO Valérie – 1, rue Yves de Pont Sal
Rapporteur : Philippe GOURAUD

Etaient présents : Franck VALLEIN, François POMMOIS, Philippe GOURAUD, Karl HURTAUD, Madeleine TOSTEN, Audrey MINAMBRES, Marie-Claude SUGIC, Jean-Pierre LAURENT, Jean-Yves COZIC, Thierry PADELLEC, Hervé GUILLOUZIC, Rémy GUILLOUZIC, Stéphane LE MENAJOUR, Laurent HARNOIS.
Absents représentés : Nicolas LE GROS a donné pouvoir à Philippe GOURAUD,
Absents excusés : Anne LE CORVEC, Yves LOIN, Alix DE LEPINAU, Audrey CAMUS, Stéphanie HUYSSCHAERT, Anthony CARO, Loïc HAREL, Sabrina JULO.
Nombre de conseillers en exercice : 23 - Présents : 14- Pouvoirs : 1 - Votants : 15
Secrétaire de séance : François POMMOIS
Ouverture de la séance : quorum atteint avec 14 conseillers municipaux présents

_____

La présente délibération annule et remplace la délibération n°20251112/21 du 13 novembre 2025 pour erreur matérielle.

Monsieur Philippe GOURAUD rappelle que Monsieur ETIENNE Gwénaël a sollicité la commune, afin d'acquérir le bien situé sur la parcelle AD 362, local « annexe de la mairie » pour une contenance de 72 m², au prix de 81000 €, suivant l'avis du service des Domaines en date du 08 juillet 2024.

Par délibération en date du 14 mai 2025, le Conseil municipal a approuvé cette cession.

Les frais liés à la rédaction de l'acte notarié demeurent à la charge des acquéreurs.

Un découpage cadastral étant nécessaire afin de garantir le passage du public devant le bâtiment, les frais de géomètre seront à la charge de la Commune de Pluneret.

Au vu de ces éléments, M. ETIENNE Gwénaël et Mme PRONO Valérie ont confirmé à la Commune qu'ils se portent acquéreurs du bien.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ANNULE la délibération n°20251112/21 du 12 novembre 2025**
- **APPROUVE la cession d'une partie de la parcelle AD 362 correspondant au local « annexe de la mairie », sous réserve du bornage définitif, à M. ETIENNE Gwénaël et Mme PRONO Valérie, ou toute autre personne physique ou moral s'y substituant, au prix de 81 000 € ;**
- **AUTORISE M. le Maire ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

PLUNERET, le 11 décembre 2025
Le Maire,
Franck VALLEIN